



HARCÈLEMENT SEXUEL / ÊTRE TÉMOIN

SÉQUENCE
2/3

Les séquences sur la vivre ensemble comportent 3 animations :

Violence sexuelle et harcèlement, être témoin de harcèlement, réseau sociaux et cyber harcèlement

Durée : 40 à 60 minutes

Lieu : salle conviviale



PUBLIC : 15 ANS ET PLUS / MIXTE

Avoir fait la séance sur les violences sexuelles



ANIMATEUR.RICE.S : 1 OU 2

Prérequis :

› Avoir testé l'utilisation de la vidéo interactive (certains PC ne permettent pas de cliquer sur la suite souhaitée) et des différents scenarii proposés, avoir des repères sur les définitions et la loi, maîtriser l'outil PASSAJ



SUPPORT.S ET MATÉRIEL

- › Vidéo
- › Programme PASSAJ
- › Ordinateur relié à Internet, matériel de projection, enceintes, tableau, impressions des fiches citées ci-dessus.
- › Brochure de prévention



OBJECTIFS DE LA SÉANCE

- › Sensibiliser au harcèlement
- › Savoir exprimer son consentement ou l'absence de consentement / identifier quand une personne est ou non consentante.
- › Développer l'empathie des participants et rappeler l'importance d'aider une personne en difficulté lorsqu'on est témoin
- › Savoir faire face à une situation de harcèlement et trouver des solutions pour y mettre fin
- › CPS : Savoir résoudre des problèmes, savoir prendre des décisions
- › CPS : Etre habile dans les relations interpersonnelles, savoir communiquer efficacement
- › CPS : Avoir de l'empathie

RESSOURCES

› Et vous, comment réagiriez-vous si vous étiez dans ce bus ? [17'34] - secrétariat d'Etat chargé de l'égalité

[Brochure de prévention : Harcèlement sexuel : Que dit la loi ?](#) - secrétariat d'Etat chargé de l'égalité
Programme PASSAJ - Université de Laval

ACCUEIL

- › L'animateur-riche installe les participant-e-s dans la salle prévue. Il-elle veille à ce que les participant-e-s soient bien installé-e-s et qu'ils-elles puissent voir les supports et échanger avec les autres.
- › L'animateur-riche rappelle le cadre et les règles du groupe.
- › Un rituel peut être mis en place dans le groupe ou une animation de bienvenue.
- › L'animateur-riche explique que la séance d'aujourd'hui va permettre de parler des orientations sexuelles.

Supports :

Pour les animateur-riche.s :

-[Aide-mémoire à l'attention des personnes qui animent PASSAJ. Troisième rencontre - Harcèlement sexuel] p19.

-[Troisième rencontre : Harcèlement sexuel] p5, 6.

Pour les participant-e-s :

-[Le harcèlement sexuel c'est :] Transparent 3.1
-[Méthode de résolution de problème] Transparent 3.3

-[Contre le harcèlement sexuel] feuillet #3 p1,2,3,4 (Donner les numéros et sites français car c'est un document canadien).



HARCÈLEMENT SEXUEL / ÊTRE TÉMOIN

SÉQUENCE
2/3

Les séquences sur la vivre ensemble comportent 3 animations :

Violence sexuelle et harcèlement, être témoin de harcèlement, réseau sociaux et cyber harcèlement

ÉTAPE 01



OBJECTIFS

› Sensibiliser au harcèlement



CONSIGNE

L'animateur·rice demande pour commencer l'animation si les participant·e·s savent ce qu'est le harcèlement sexuel afin de connaître leurs représentations et leurs niveaux de connaissances.



QUESTION

Savez-vous ce qu'est le harcèlement sexuel ?
Si je vous dis harcèlement sexuel, qu'est-ce qui vous vient en tête pour le définir ?

Distribuer le transparent 3.1. à la fin du brainstorming et l'expliquer aux participant·e·s.

ÉTAPE 02



OBJECTIFS

- › Sensibiliser au harcèlement
- › Savoir exprimer son consentement ou l'absence de consentement / identifier quand une personne est ou non consentante.
- › Développer l'empathie des participants et rappeler l'importance d'aider une personne en difficulté lorsqu'on est témoin
- › Savoir faire face à une situation de harcèlement et trouver des solutions pour y mettre fin



CONSIGNE

Cette vidéo interactive décrit une scène de harcèlement sexiste et de violences sexuelles, fréquente dans les transports publics : un homme se montre de plus en plus pressant envers une jeune femme qui ne souhaite pas entamer de conversation avec lui.

Cette vidéo permet de se placer de plusieurs point de vues : victime ou selon deux témoins de la scène (femme ou homme).

Il est intéressant de faire jouer la scène avec les différents personnages.

Vous pouvez vous appuyer sur le transparent 3.3 [Méthode de résolution de problème] du programme PASSAJ pour aider Julie.

Attention, pensez à mettre la vidéo sur pause entre les séquences, ou les différents choix seront joués les uns après les autres.

Je vais lancer une vidéo interactive dans laquelle vous allez pouvoir choisir différentes suite à donner au scénario qui est en cours.

Je vous propose de commencer par la scène vécue par Julie, nous pourront ensuite s'intéresser à un des autres personnages.

A chaque passage où nous devront choisir la suite, je mettrai la vidéo sur pause afin que l'on décide ensemble de la suite que l'on souhaite voir arriver.



HARCÈLEMENT SEXUEL / ÊTRE TÉMOIN

SÉQUENCE
2/3

Les séquences sur la vivre ensemble comportent 3 animations :

Violence sexuelle et harcèlement, être témoin de harcèlement, réseau sociaux et cyber harcèlement

Exemple de questions :

1ère scène : *le contact initial / la demande du numéro de téléphone*

Décrivez la scène ainsi que les personnages principaux et leurs attitudes respectives

Vous sentez-vous proche de cette scène ? Avez-vous vécu des situations similaires ? En tant que victime/ témoin ?

Selon vous, peut-on déjà parler de harcèlement sexuel ?

Proposeriez-vous d'autres solutions alternatives ?

2ème scène : *la surenchère / le contact physique et la remarque sur les vêtements*

Qu'est ce qui change avec cette scène ?

À la place de la victime, que ressentirez-vous ?

Doit-on considérer qu'elle est consentante ?

Quels comportements suggèrerez-vous ?

3ème scène : *le malaise/ injure et frottement*

Dans les transports, les lieux publics (abords de l'établissement, couloirs, cours de récréation) : avez-vous déjà été touché de la sorte ? Avez-vous déjà été témoin de frottements ? Pensez-vous que cela soit puni par la loi ? Acceptable moralement ?

Quelle peut être l'issue de cette scène ? D'où peut venir l'aide ? Après avoir vu les 3 scènes, selon vous à quel moment est-il opportun d'agir ? Pourquoi ?

L'animateur – l'animatrice devra : *amener les participants à mettre en avant le rôle prépondérant du témoin :*

- quels conseils pour réagir face à une situation de harcèlement sexiste et de violence sexuelle ?

- Un témoin peut facilement faire diversion. Il peut solliciter la victime (en faisant semblant de reconnaître en elle une vieille connaissance etc.).

- Il peut aussi déstabiliser directement l'agresseur (en lui demandant son chemin, l'heure, etc.).

- Un témoin peut également mobiliser d'autres passagers afin qu'ils l'accompagnent dans sa démarche de réaction et d'intervention.

FIN DE SÉANCE

RETOUR AU CALME

Faire asseoir les enfants pour dire que la séance est finie.



QUESTIONS

Leur demander comment ils se sont sentis pendant l'animation (vous pouvez vous appuyer sur les smiley des émotions pour cela) puis le message clé qu'ils ont retenu.

Demander aux participants le ou les messages qu'ils retiennent de l'animation d'aujourd'hui et s'il subsiste des questions ou des incompréhensions.



CONSIGNE

Distribuer la plaquette sur le harcèlement et l'expliquer au groupe.



HARCÈLEMENT SEXUEL / ÊTRE TÉMOIN

SÉQUENCE
2/3

Les séquences sur la vivre ensemble comportent 3 animations :

Violence sexuelle et harcèlement, être témoin de harcèlement, réseau sociaux et cyber harcèlement

MESSAGE À FAIRE PASSER :

Souligner que la victime n'y est pour rien, même si elle se sent souvent coupable et honteuse.

- Aucune tenue vestimentaire ou maquillage ne justifie le harcèlement sexiste et les violences sexuelles.
- Aucun.e femme/homme ne devrait avoir à modifier son trajet ou à employer d'autres stratagèmes pour éviter certains endroits.
- Ce n'est pas aux femmes de modifier leur comportement.
- Expliquer ce qu'il se passe dans la tête d'une victime, et pourquoi ne rien faire ne vaut pas consentement. Lors d'une agression, certaines victimes, pour faire face au stress extrême, peuvent avoir des réactions neurobiologiques et physiques qui ne sont pas volontaires ou maîtrisées. Certaines victimes peuvent être paralysées, tétanisées, sans pouvoir crier, ni même émettre le moindre son ou parole. C'est ce qu'on appelle la sidération. Elles peuvent aussi se sentir comme déconnectées de leurs émotions, elles ont l'impression d'être spectatrices de la situation. C'est ce qu'on appelle la dissociation.
- Expliquer pourquoi il est important de signaler ces actes / porter plainte.
- Le harcèlement sexiste et les violences sexuelles sont interdits et punis par la loi. Par ses paroles et/ou son comportement, l'auteur du harcèlement veut dominer ou intimider sa victime. Les conséquences sur la victime sont nombreuses et durables : insomnies, dépression, tentatives de suicide, angoisse, perte de confiance...

C'est le rôle du témoin qui est central ici : identifier les situations de harcèlement dans un lieu public, saisir les opportunités d'action, connaître les réflexes de base... pour dire « stop – ça suffit » et ainsi arrêter la progression du continuum de violences.

Harcèlements sexistes et violences sexuelles se manifestent de différentes manières : des sifflements, des regards appuyés, des jeux de langues, des actes sexuels mimés, des frottements, des pincements de fesses, des « caresses », etc.

Les premières manifestations du harcèlement (sifflements, commentaires sur la tenue vestimentaire ou le physique), sont encore trop souvent banalisées, tolérées alors qu'elles sont inacceptables.

Si elles ne sont pas stoppées, elles peuvent parfois mener à des formes d'agression plus graves telles que des injures, des menaces ou des agressions sexuelles tombant sous le coup de la loi.

Le harcèlement sexiste et les violences sexuelles recouvrent des situations dans lesquelles une personne impose à une femme des comportements ou des propos non souhaités. Dans ces situations de harcèlement, il s'agit d'un rapport de domination : le harceleur veut s'imposer et imposer ses désirs, ses choix, sans tenir compte du consentement de l'autre. Il n'y a aucune réciprocité dans cette relation.

Le harcèlement sexiste dans les lieux publics porte atteinte aux droits fondamentaux des femmes, notamment à leur dignité, leur liberté et leur intégrité physique et psychologique. Ces comportements et propos créent un climat d'insécurité, de peur et de tension qui nuisent à la qualité de vie des femmes visées mais aussi à celle des témoins et donc à l'ensemble des usagers.